

Note n° 8 :

BAI-XIII. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 OCTOBRE 1878

La séance est ouverte à neuf heures.

Le citoyen Cantagrel, député, président du Conseil d'administration, fait observer que les statuts n'ont pas prévu la formation du bureau des assemblées générales ; il demande à l'assemblée si elle est d'avis que le bureau du conseil doit remplir cette fonction.

L'assemblée répond affirmativement. Le bureau se trouve ainsi composé : les citoyens : Cantagrel, président ; F. Combes, vice-président ; Jacquot, secrétaire ; Georges Martin, secrétaire-adjoint ; Fonvieille, trésorier, et Rondon, trésorier-adjoint.

Le citoyen Falguières, rapporteur de la commission de vérification, prend également place au bureau.

Le président donne la parole au citoyen Jacquot pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui est adopté.

Le citoyen Cantagrel présente le rapport du Conseil d'administration et le compte-rendu moral des opérations de la Société.

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Citoyens,

S'il était vrai – comme l'assurent des personnes peu impatientes de progrès – que les seules œuvres durables sont celles qui se fondent avec lenteur, notre Bibliothèque populaire du treizième arrondissement devrait pouvoir compter sur de longs jours. Ce n'est pas d'hier, en effet, que date l'idée de cette création. Bien avant les élections générales de 1876, des citoyens dévoués à la République, et qui savent que les progrès de la République dépendent par-dessus tout des progrès de l'instruction, avaient formé le projet d'une Bibliothèque populaire. Une Commission avait été formée, mais tant que dura l'Assemblée élue en un jour de malheur, c'est-à-dire tant que la forme même du gouvernement fut disputée et que le titre de républicain fut, aux yeux des hommes que la République avait portés au pouvoir, une clause d'exclusion et même de répulsion, les bibliothèques étaient mal vues de ceux qui pouvaient les autoriser. Le projet de cette Commission subit donc un temps d'arrêt. Mais l'idée persistait, et, – ce qui donne à notre Bibliothèque une garantie de durée plus forte que le temps qu'on a mis à la fonder, – les désirs devenaient chaque jour plus vivaces.

Aussi, lorsque, dans le banquet patriotique qui eut lieu, après les élections complémentaires du 23 avril 1876, au restaurant Mérat, nous proposâmes comme un de nos sujets d'activité la création d'une Bibliothèque populaire, il fut décidé d'une voix unanime qu'on réunirait les électeurs républicains, non pour discuter l'opportunité de cette proposition, mais pour nommer une Commission chargée de recueillir les adhésions et de préparer des statuts.

Cette Commission fut nommée ; elle prit le titre de « Commission provisoire » ; elle se composait de seize membres, dont huit, – notamment les quatre conseillers municipaux de l'arrondissement, – faisaient partie de la Commission primitive dont nous avons parlé plus haut.

Le procès-verbal de la réunion du 5 avril dernier, que vous venez d'entendre et d'adopter, rappelle brièvement les travaux et les perplexités de cette Commission. Elle étudia d'abord la question de savoir ce qu'il y aurait de plus avantageux, ou de fonder la Bibliothèque sous forme de Société coopérative, ou de suivre l'exemple des arrondissements qui possédaient déjà une Bibliothèque des Amis de l'Instruction, en se résignant à demander à l'administration publique l'autorisation que rend nécessaire, jusqu'à nouvel ordre – espérons-le – l'application qu'elle fait de l'article 291 du Code pénal, concernant les associations de plus de vingt personnes.

Cette question n'était pas seulement à l'étude dans le treizième arrondissement ; on l'étudiait aussi dans le dix-septième et le dix-huitième, où furent tentés des essais sous la forme coopérative, beaucoup plus démocratique, à coup sûr, que celle qu'exige l'autorisation de l'administration.

Le temps s'écoulait, et nous allions faire les démarches nécessaires pour nous constituer en Société autorisée, lorsque arriva le 16 mai 1877.

Nous ne rappellerons pas ici l'état de la France, du 16 mai au 13 décembre 1877. Nous avons cru que nous ne devons rien demander aux hommes du 16 mai, et vous nous avez approuvés.

Mais, dès que l'avènement du ministère du 13 décembre vint donner une première sanction aux élections générales du 14 octobre, nous avons tous compris que le moment de se décider et d'agir était venu. Quelque opinion qu'on pût avoir sur le ministère du 13 décembre, ce ministère affirmait la République, et, tout en faisant réserve du droit démocratique, et je dirai inaliénable, que les citoyens d'une démocratie ont de s'associer, nous n'avions plus de motifs sérieux pour ne pas demander au pouvoir l'autorisation qu'exige la loi telle qu'elle existe encore.

Nous avons, pour suivre ce parti, un motif qui n'est pas sans importance. Le Conseil municipal, obéissant à une de ces inspirations libérales, généreuses, intelligentes, qui feront à jamais l'honneur du Conseil élu par le suffrage universel, avait pris une délibération aux termes de laquelle une subvention annuelle de 1 000 francs serait accordée à toute Bibliothèque populaire fondée depuis un an.

A l'unanimité, votre Commission provisoire chargea le député et les quatre conseillers de l'arrondissement de faire les démarches nécessaires auprès de l'autorité, en lui communiquant, avec les Statuts votés en assemblée générale des adhérents, tenue le 6 août 1876, la liste des ouvrages que nous avons déjà réunis. C'est le résultat de ces démarches qui aboutit à l'autorisation qui vous a été lue, et qui, signée par M. Albert Gigot, préfet de police, le 14 février, fut signifiée le 16 au citoyen Cantagrel.

Cependant, votre Commission provisoire avait tenu de nombreuses réunions, et par ses efforts un nombre considérable de volumes étaient déjà placés dans le local qu'elle avait loué, 48 avenue des Gobelins. Des citoyens dévoués avaient fourni et, en quelque sorte, constitué le fonds de la Bibliothèque. Citons le citoyen Trélat, ancien ministre des travaux publics en 1848, ancien membre du conseil municipal élu par le quartier de la Salpêtrière ; citons le citoyen Doré ; remercions ces donateurs de leurs libéralités, et ajoutons à leurs noms ceux des citoyens L. Combes, Sigismond Lacroix, Germer-Baillièrre, Hovelacque, Tessier, Beaufiles, etc., et de M^{me} veuve Quinet, qui nous a fait don des œuvres complètes de son regretté mari ; citons enfin la Ligue de l'Enseignement.

C'est ainsi que, sans aucune ressource sociale, puisque votre Société n'était pas définitivement constituée, votre Commission provisoire put convoquer les adhérents pour le 5 avril dernier, en leur annonçant que la Bibliothèque était ouverte et comptait déjà 350 volumes.

Invitée à nommer le Conseil d'administration définitif, l'assemblée générale du 5 avril nomma les vingt membres dont les noms figurent au procès-verbal de la séance.

Le premier soin de ce Conseil d'administration fut de se constituer en nommant :

Président de la Société, le citoyen Cantagrel ;
Vice-président : le citoyen François Combes ;
Secrétaire, le citoyen Beaufiles ;
Secrétaire-archiviste, le citoyen Jacquiot ;
Secrétaire-adjoint, le citoyen Georges Martin ;
Trésorier, le citoyen Fonvieille.

La Bibliothèque était donc ouverte et la Société constituée ; mais il n'en était pas moins urgent de se procurer des ressources pour augmenter le nombre des volumes et pour acheter le mobilier.

Votre Conseil d'administration, ne voulant rien laisser au hasard, s'occupa d'abord de la conférence. Le citoyen L. Combes voulut bien se charger d'obtenir du citoyen Gambetta qu'il viendrait la présider. Elle eut lieu au théâtre des Gobelins, le 16 juin. Vous savez l'enthousiasme qu'excita la parole démocratique et chaleureuse du conférencier, le citoyen Ch. Quentin, qui nous fit « l'histoire du Livre », et vous avez tous applaudi les paroles éloquentes du président. Nous ne dirons que la stricte vérité en affirmant que cette séance laissera dans l'arrondissement un long souvenir de reconnaissance.

Une somme de 100 francs, produit d'une quête en faveur des familles de déportés, a été remise au citoyen Greppo.

La recette de cette mémorable séance a mis dans notre caisse 1 912 fr. 70 nets de tous frais.

Ajoutée aux dons et aux cotisations déjà recueillis, cette somme nous permettait de faire face aux premières dépenses.

Une Commission, composée des citoyens Sommet, Gobert et Chariot, fut chargée de pourvoir à l'achat du mobilier et des fournitures de bureau. Un premier crédit de 200 francs fut voté dans ce but.

Une autre commission composée des citoyens L. Combes, Sigismond Lacroix et Saintin, fut chargée de dresser la liste des livres à acheter ; un crédit de 600 fr. fut affecté à cet objet.

Cependant nous avons nommé bibliothécaire, aux appointements de 25 fr. par mois, le citoyen Baillet, dont l'indemnité a été, dans la séance du 2 juillet, élevée à 40 fr. ; et le Conseil approuvait dans cette même séance, une dépense de 21 fr. pour illuminer le jour de la fête nationale du 30 juin.

Enfin, le 18 juillet, le Conseil approuvait, après examen, la liste des livres à acheter proposée par la Commission nommée le 2 juillet, et à l'heure qu'il est, quoique tous les livres achetés n'aient pas encore été livrés, la Bibliothèque a, sur ses rayons, environ 1 100 volumes ou brochures.

La Société ne compte encore que 206 adhérents ; mais, malgré ce faible nombre, qui d'ailleurs s'accroît tous les jours, nous sommes heureux de constater que la demande de livres s'accroît, elle aussi, dans une notable progression. Encore bien que la saison d'été ne soit pas favorable à la lecture, il est sorti, à ce jour, de la Bibliothèque, pour y rentrer avec régularité, environ 500 volumes.

Ce résultat paraît très satisfaisant, si l'on considère que nous sortons à peine, après de longues difficultés et de trop longs attermolements, de la phase d'enfancement et de préparation. Dès à présent, le service marche bien, et nous nous efforcerons de l'améliorer, en tenant compte des observations que nous feront nos co-sociétaires, et que nous sollicitons d'eux.

Il ne faut pas d'ailleurs, en fait d'instruction et de diffusion des lumières, dédaigner les faibles résultats. C'est en commençant ainsi, modestement, mais avec l'esprit de persévérance, que l'on arrive à des succès qui dépassent souvent les espérances des fondateurs. N'oublions pas, d'ailleurs, que notre Bibliothèque n'est que la dernière venue dans la série des *Bibliothèques des Amis de l'Instruction*, qui, opérant en même temps dans tous les arrondissements de Paris, assurent au progrès des connaissances une marche qui sera d'autant plus efficace qu'elle s'applique à des adultes parmi lesquels beaucoup, nés pour leur malheur sous l'Empire, n'ont pu bénéficier des efforts que fait incessamment le Conseil municipal élu pour propager non seulement l'instruction primaire et multiplier les écoles laïques, mais aussi pour favoriser la connaissance du dessin, des arts manuels et des procédés industriels.

Félicitons-nous donc d'avoir eu confiance. Nous avons mené à bien une œuvre de propagande intellectuelle qui, par cela même, est aussi une œuvre patriotique. Ce que nous avons fait, continuons à le faire. Faisons mieux, si nous le pouvons. Le loyer est payé ; le mobilier est payé ; les rayons sont en place. Il nous faut encore des livres. Une conférence nous a permis d'en acquérir. Que d'autres conférences nous permettent d'en augmenter le nombre. Appelons de nouveaux adhérents, et notre prospérité sera d'autant mieux assurée que nous croyons pouvoir compter, pour l'an prochain, sur la générosité de l'administration municipale.

Vous allez entendre le rapport du trésorier, aux termes duquel la Société a en caisse, en ce moment, un reliquat de 1 292 francs.

Vous entendrez ensuite le rapport de la Commission de vérification qui, aux termes de l'article 28 des statuts, a été désignée, en séance du Conseil d'administration, par la voie du sort. Cette Commission se compose des citoyens : Aucher-Philibert, Bompain, Cabane, Duvillard, Falguières, Hardy, Laurent, Mercier, Perrot et Rice.

Enfin, après avoir voté sur l'approbation des comptes, vous aurez, en exécution de l'article 21 des statuts, à compléter le Conseil d'administration en élisant cinq membres. Les citoyens qui ont été désignés par le sort pour le premier quart sortant, mais qui sont rééligibles, sont : les citoyens : Poujol, qui est démissionnaire et qu'en conséquence il faut remplacer ; Conneau ; Sigismond Lacroix ; Hunsicker et Gobert.

Après cette lecture, que l'assemblée accueille par des marques d'approbation, le citoyen trésorier a la parole pour le compte rendu financier. Il le fait précéder de considérations morales déjà développées par le citoyen Cantagrel ; après quoi il donne connaissance des recettes générales, qui se montent à 2 715 fr.05 c. Les dépenses s'élevant à 1 423 fr.05 c., il reste en caisse 1 292 fr. (Voir page 12 le détail de ce compte)

Le citoyen Falguières a la parole pour donner lecture du rapport de la commission de vérification. Ce rapport constate la régularité des opérations financières de la Société.

Le citoyen Chrétien dit que le compte-rendu du trésorier ne fait pas entre les dépenses de diverses natures des distinctions suffisantes ; l'assemblée devrait savoir, par exemple, combien on a dépensé pour le mobilier et combien pour les livres, deux catégories de dépenses qui représentent une valeur appartenant à la Société. L'assemblée devrait connaître aussi les différentes sources de recettes.

Le citoyen F. Combes répond qu'on a dépensé près de 900 francs pour le mobilier et les livres, et que les factures ont été vérifiées par la commission de vérification.

Après une discussion à laquelle prennent part les citoyens Cantagrel, F. Combes et Fonvieille, le citoyen Cantagrel résume la discussion en disant que, dans la publication qui sera faite des comptes présentés par le trésorier, on aura soin de grouper les recettes et les dépenses selon le désir exprimé par le citoyen Chrétien. Après quoi les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Le citoyen Fonvieille appelle l'attention de l'assemblée sur une proposition qu'il a déjà faite au Conseil d'administration. Il s'agit du cas où il y aurait une forte somme en caisse ; il demande qu'on puisse la placer en dépôt à la Société de dépôts et de comptes courants. Le citoyen Cantagrel expose les difficultés qu'il y a, pour une association, de placer de l'argent chez les banquiers. Il ne croit pas cependant ces difficultés insurmontables.

Un sociétaire croit qu'avant de songer à placer de l'argent, il serait préférable d'acheter des livres, et il propose, pour faire des économies, de supprimer le bibliothécaire. Chaque sociétaire pourrait venir à tour de rôle en remplir les fonctions.

Le citoyen F. Combes est opposé à cette suppression du bibliothécaire. Les livres représentent une valeur ; il faut une responsabilité effective. Si les fonctions de bibliothécaire passaient de main en main, cette responsabilité n'existerait plus.

Le citoyen Chariot dit que le citoyen Fonvieille n'aurait pas dû soumettre cette proposition à l'assemblée ; c'est une question d'administration ; le Conseil seul doit la résoudre. Le citoyen F. Combes est du même avis ; il ajoute qu'il n'y a pas lieu de discuter pour le moment le placement d'argent, car un certain nombre de volumes ont été achetés et l'avoir de la Société n'est plus en réalité que de 700 à 800 francs.

Le citoyen Chrétien propose d'assurer la bibliothèque. Le conseil promet de s'occuper de ce point.

L'assemblée passe à l'élection de cinq membres du conseil formant la première série des membres sortants qui sont les citoyens Conneau, S. Lacroix, Hunsicker, Gobert et le citoyen Poujol, démissionnaire.

Le scrutin donne le résultat suivant. Votants : 85 – Majorité absolue : 43 ; Ont obtenu :

les citoyens	S. Lacroix	82 voix
	Hunsicker	69
	Bagel	54
	Gobert	51
	Chola	45
	Sommet	38
	Conneau	21
	Chrétien	19
	Simonot	12
	Chevrin	9

En conséquence, les citoyens S. Lacroix, Hunsicker, Bagel, Gobert et Chola, sont proclamés membres du Conseil. La séance est levée à dix heures quarante-cinq minutes.

COMPTE FINANCIER, arrêté à la date du 11 octobre 1878

RECETTES

Produits des cotisations des membres actifs	272 55
Produits des cotisations des membres honoraires	114 00
Produits du droit d'admission	199 00
Dons. Reçu du citoyen Cantagrel	209 10
Produit de l'assemblée du 5 avril 1878	7 70
Produit de la conférence	1912 70
Total des recettes	2715 05

DÉPENSES

Imprimerie (affiches et projet de règlement)	69 10
Lithographie Courtot (achat de registres et timbres)	171 05
Affiches	9 00
Frais de salle de réunion	31 50
Achat de mobilier	134 60
Achat de drapeaux pour la fête nationale du 30 juin	21 00
Achat de livres	349 15
Loyer (7 trimestres)	438 10

Traitement du bibliothécaire	35 10
Frais divers	64 45
Total des dépenses	1 423 05
Excédent des recettes, reste en caisse	1 209 00